

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – COMMUNE DE LA SONNAZ

Mâts de mesure uniquement dans les sites du Plan directeur : Le gouvernement écrase la volonté des populations qui ont voté contre l'implantation des éoliennes sur leur territoire. Comment le Conseil d'Etat veut-il rétablir la confiance s'il ne tient pas compte de ces votes ? le choix des emplacements doit se faire par des experts neutres en prenant en compte l'ensemble du territoire cantonal et avec l'accord des communes.

Le conseil d'Etat annonce un appel d'offres en vue de la pose de 7 mâts de mesures des vents dans chacun des sites inscrit au plan directeur éolien. Ce faisant, il donne suite au vote par le Grand Conseil, du mandat Kolly - Mauron.

Le choix des sites pour le Plan directeur a été confié par la Direction de l'économie et de l'énergie (DEEF) à la société Ennova qui avait les années précédentes prospecté le canton à titre privé puis au nom des Services industriels genevois (SIG). Les sites retenus dans le Plan directeur l'ont été sur la base de « modélisations de vents », fondés sur des mesures à certains endroits. Or, le service de l'énergie refuse depuis des années de donner accès à ces mesures sous prétexte qu'elles sont la propriété des entreprises énergétiques qui les ont réalisées, dont Groupe E Greenwatt, propriété de Groupe E. On rappellera que Nicolas Kolly, coauteur du mandat Kolly-Mauron, est administrateur du Groupe E, rémunéré CHF 44'450.00 par an. Plus grave, le service de l'énergie refuse, aussi depuis plus de quatre ans, de donner accès aux modélisations effectuées par Ennova de tous les sites non retenus au plan directeur – dont celui de Morat-Salvenach. Ces modélisations n'appartiennent pas aux promoteurs éoliens, mais bien au canton qui les a payées.

Comment le Conseil d'Etat ose-t-il prétendre dans son communiqué vouloir agir en transparence pour recréer la confiance ? Quelle transparence, puisque les modélisations de vents à l'origine du plan directeur actuel, réalisées par une entreprise gravement préimpliquée, restent secrètes ? Quelle confiance, puisqu'il s'agit d'imposer des mâts de mesure à des communes qui ont fait voter leurs populations qui les ont sèchement rejetées ?

Oui aux mâts de mesures, mais à condition que le choix de leur emplacement ait lieu, lui aussi de manière transparente, par des experts indépendants, partout dans le canton pour rechercher les meilleurs sites.

Oui aux mâts de mesures, mais à condition que les communes concernées soient consultées et les acceptent.

Oui aux mâts de mesures, moyennant déclassement des sites actuels en coordination en cours, puisque, sans mesures digne de confiance, le statut de coordination réglée ne se justifie plus.

Oui aux mâts de mesures, à condition que le canton soit enfin transparent sur le processus vicié d'établissement du plan directeur actuel.

Oui enfin aux mâts de mesure, à condition que l'un d'entre eux soit implanté sur le territoire de Morat, commune de domicile d'Olivier Curty, qui n'a jamais donné d'explication crédible et transparente sur le retrait du site de Salvenach, classé pourtant par Ennova en seconde position de tous les sites potentiels. Un tel mât à Morat est tout à fait compatible avec le mandat Kolly-Mauron, qui permet explicitement l'implantation de mâts de mesures aussi dans d'autres communes que les sites inscrits au plan directeur, à condition que les communes concernées y consentent (drôle d'égalité de traitement : on impose les mesures dans les communes du plan directeur qui n'en

veulent pas, pour les autres, c'est volontaire). Morat sera certainement d'accord puisque tous les partis politiques du district du Lac, dirigés depuis le chef-lieu moratois, avaient recommandé de voter oui aux études de projet éolien, lors de la votation consultative du 12 mars 2023, à Courtepin et à Misery-Courtion. Les populations de ces deux localités ont dit non à plus de 70 %. Mais Morat s'étant déclarée si ouverte à ces études ne verra donc aucun inconvénient à un tel mât de mesure chez elle !

Cette annonce intempestive de mâts de mesures, alors que le COPIL désigné pour la révision du volet éolien du plan directeur n'a même pas encore siégé, démontre le conflit d'intérêts dans lequel le conseiller d'Etat Curty se trouve. Comme directeur de l'énergie, il est prêt à financer avec l'argent du contribuable des mâts de mesures, alors qu'elles serviront aux promoteurs éoliens, au premier rang desquels Groupe E, dont il est l'un des administrateurs.

La Sonnaz, le 15 mai 2024

Denis Grandgirard

Syndic